



Règlement intérieur Vide ta chambre de la FCPE Le dimanche 12 avril 2026

Dans la cour de l'école élémentaire André Gide
Avenue Aigrefoin Magny les Hameaux

Article 1 :

La FCPE de Magny les Hameaux, organise une brocante « Vide Ta Chambre » le dimanche 12 avril 2026 de 10 heures à 17 heures dans la cour de l'école élémentaire André Gide. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 :

Le Vide Ta Chambre est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets personnels et d'occasion suivants : livres, jeux de société, jeux vidéo, jouets, vélos pour enfant (tricycles, trottinettes, trotteurs), vêtements et accessoire enfants, matériel de puériculture.

Article 3 :

Afin de permettre à un maximum de personnes de participer, nous limitons à 1 emplacement de 2 mètres linéaires par exposant.

Le tarif est fixé à 4 € pour les adhérents FCPE et 6€ pour les non adhérents.

Merci de prévoir le matériel nécessaire pour le stand (ex : table/ chaise). Un nombre très limité de table d'1,8m environ pourra être prêté.

Article 4 :

Les inscriptions se feront exclusivement via la plateforme HelloAsso. Les places seront attribuées dans l'ordre de réception jusqu'à épuisement des places.

Article 5 :

Une caution de 20 € vous sera demandé le jour de la brocante (chèque ou espèces).

Cette caution sera restituée si l'emplacement est rendu propre et débarrassé de tout déchet.

En cas de non venue à la brocante, il ne sera effectué aucun remboursement.

Article 6 :

Pour faciliter l'accès aux exposants, le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé au niveau de l'esplanade Gérard Philipe pour une durée de 20 minutes :

- à l'ouverture de 08h00 à 09h45

- à la fermeture à partir de 17H à 19h.

Pour cela, chaque exposant devra fournir sa plaque d'immatriculation (pour des raisons de sécurité lors de l'installation et désinstallation du stand).



En dehors de ces créneaux, les véhicules devront être stationnés dans le respect des règles du Code de la Route.

Article 7 :

La clôture de la manifestation se fera à 17 heures. Les emplacements devront être rendus nettoyés et débarrassés de tout déchet à 18 heures au plus tard. Il n'y aura pas de containers à votre disposition pour jeter vos encombrants

Article 8 :

Les enfants peuvent participer au Vide ta Chambre, mais restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 9 :

Chaque vendeur est responsable de son stand, de la provenance et de l'acheminement de ses articles sur le lieu de vente, de la détermination de leur prix, de l'aménagement et du rangement de son stand. Merci de ramener vos déchets et emballages.

Merci de respecter le principe et la nature de la vente des objets cités.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, leur manipulation, leur installation, ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Les modalités de remboursement seront communiquées par mail aux exposants le cas échéant.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Nom/Prénom

Date : ____/____/____

Signature